

Annexe 5

Tableau récapitulatif des documents probants pour l'inscription et l'exemption du DI

REINSERT	Documents probants pour l'inscription	Documents probants pour l'exemption du DI
INTRA-MUROS Détenus incarcérés	La carte d'identité ou la bandelette d'identification provenant du billet d'écrou ou une attestation de détention collective sous forme d'une liste d'étudiants contresignée par la direction carcérale ou une attestation de détention individuelle ou le PV d'admission de l'UE contresigné par la direction carcérale	La dispense du DI est automatique
EXTRA-MUROS Détention limitée Surveillance électronique	La carte d'identité, ou la bandelette d'identification provenant du billet d'écrou, ou une attestation de détention individuelle La carte d'identité ou tout autre document probant	Une attestation de détention individuelle ou la bandelette d'identification provenant du billet d'écrou Une copie de la décision de mise sous surveillance électronique
SITUATIONS INTERMEDIAIRES Détenus incarcérés	La carte d'identité ou la bandelette d'identification provenant du billet d'écrou ou une attestation de détention individuelle	Une attestation de détention individuelle, ou la bandelette d'identification provenant du billet d'écrou